

# La LETTRE

Ligue  
des droits de  
l'Homme



## De la L.D.H.

*Note d'information de Metz-Thionville*

Avril – mai – juin 2019

Numéro :82

2

Éditorial  
LIBERTÉ

3

Concours  
Écrits pour la fraternité

4

Concours  
Écrits pour la fraternité

5

Activités

6

Bulletin  
Adhésion

7

Activités

8

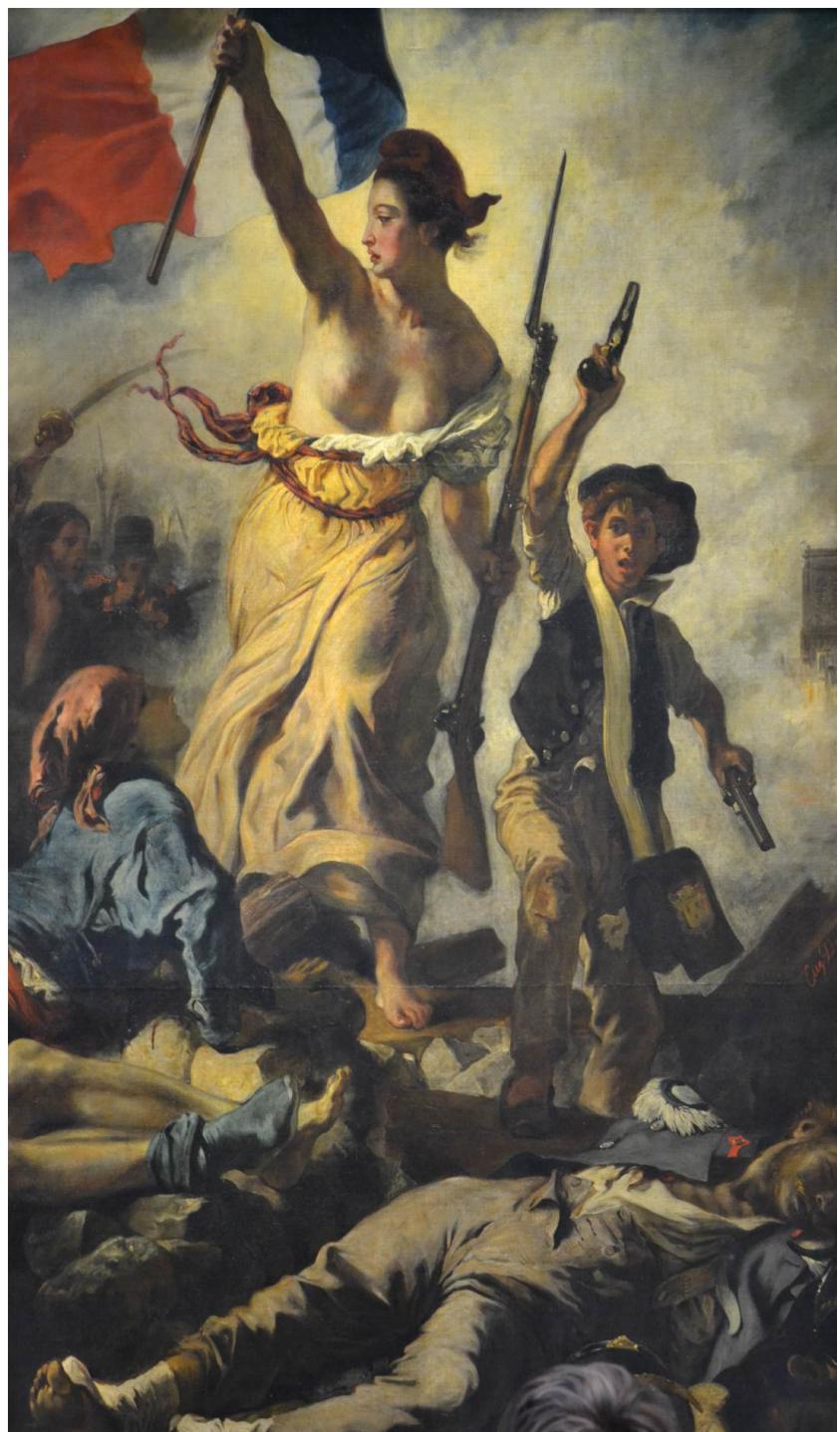
Activités

9

ET POURTANT

10

PROTECTION DES  
LANCEURS D'ALERTE



*La Liberté guidant le peuple.*  
Eugène DELACROIX (1798 - 1863)

**ÉDITORIAL****LIBERTÉ**

Il y a peu de temps encore, nous étions rassurés par un film comme « la vie des autres » mettant en scène la surveillance, le contrôle des personnes par les pays que l'on appelait totalitaires. Cela ne se passait pas chez nous et puis l'Allemagne de l'Est, la DDR, s'était effondrée.

Pourtant, nous semblons collectivement indifférents aux moyens de surveillance mis en œuvre par nos sociétés, au nom de la sécurité. C'était déjà l'argument utilisé dans les pays de l'est.

Vidéo surveillance, reconnaissance faciale. A Woippy, une fois de plus s'est tenu le salon Secuvipol (sécurité dans les villes et des polices municipales) qui fait la promotion des outils de contrôle et de surveillance. Nous nous émouvons devant la répression place Tian An Men, mais nous faisons de la Chine et de ses outils de surveillance notre modèle.

Limiter les libertés, donner davantage de pouvoir aux préfets au détriment du judiciaire. C'est le sens de la loi « renforçant la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure » qui reprend

plus en plus souvent, les unités spécialisées dans le maintien de l'ordre reçoivent l'appui de renforts d'unités non spécialisées (ex BAC). Le maintien de l'ordre est réalisé avec des moyens disproportionnés : lanceurs de balles de défense, grenades de désencerclement. Des moyens que seule la police française utilise en Europe. Des moyens qui provoquent de nombreuses blessures graves. Les moyens mis en œuvre semblent l'être pour dissuader de manifester. Une autre façon d'interdire de manifester. La LDH condamne toutes les formes de violence. Elle condamne la violence des manifestants. Elle défend par ailleurs avec force le droit de manifester et la liberté d'expression. Elle condamne donc les violences des forces de l'ordre subies par celles et ceux

*« nous  
semblons  
collectivement  
indifférents »*

*« Des moyens  
que seule la police  
française utilise »*

beaucoup de mesures issues de l'état d'urgence. C'est aussi celui de la loi du 10 avril 2019 visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations. Deux lois qui ne sont pas liberticides dans l'intention, mais elles le sont dans les faits. Les élections européennes font apparaître l'extrême droite en embuscade. Quand Hitler est arrivé au pouvoir, il n'a pas eu besoin de modifier les lois relatives aux contrôles de la société. Elles avaient toutes déjà été votées au prétexte du maintien de l'ordre.

En ce qui concerne les manifestations, on constate que de

qui usent de cette liberté d'expression et de manifestation.

Et pour continuer avec ces mauvaises nouvelles, la DGSI – Direction Générale de la Sécurité Intérieure – a convoqué des journalistes, en raison des informations qu'ils ont publiées. Le procureur de la République de Paris convoque le Président du Directoire du Monde. Tout cela après l'inavouable tentative de perquisition de Médiapart. Des manœuvres d'intimidation intolérables.

Devant toutes ces atteintes aux libertés, le choix du thème de la liberté pour le prochain concours des écrits de la fraternité paraît très judicieux.

*Bernard LECLERC*

**LA LETTRE de la L.D.H**



*Note d'information  
de Metz-Thionville  
Numéro 82  
Juin 2019*

**Ligue des Droits de l'Homme  
et du Citoyen**  
138, rue Marcadet 75018 PARIS  
Président

Malik Salemour  
Directeur de la publication  
Charles Roederer  
Photocopie/Publication  
1, rue du Pré Chaudron  
BP 45147  
57074 Metz Cedex 03  
ISSN : 2103-3218



# CONCOURS LES ECRITS POUR LA FRATERNITE 2018 - 2019

## Bilan :

La section de Metz a reçu 61 participations, tant individuelles que collectives, appartenant à 11 établissements scolaires ou structures éducatives. Cela a concerné près de 230 enfants ou adolescents.

Les supports de production ont été variés : textes poétiques, pièce de théâtre, œuvres graphiques, vidéos, productions musicales.

Le jury local (composé de 7 personnes) s'est réuni le 12 avril. Il a attribué des prix, selon les catégories, à 17 productions, en prenant soin de féliciter et récompenser tous les établissements participants.

Il a sélectionné 12 productions qui ont été envoyées au jury national. Sur ces 12 productions, 4 ont obtenu un prix national et leurs auteurs sont invités à se rendre à la remise des prix nationaux à Paris le 22 juin.

Mais avant cela, une remise des prix a été organisée dans nos locaux à Metz (locaux de la Ligue de l'Enseignement de Moselle) le 5 juin. Tous les établissements étaient représentés et c'est devant plus de 120 personnes, enfants, parents, enseignants, membres de la LDH, représentante du DASEN, presse et amis, que les prix locaux ont été remis, accompagnés par la projection des œuvres sur grand écran. Chaque lauréat ou groupe a présenté son travail. Cet important moment d'échanges s'est poursuivi autour d'un goûter convivial.

## La cérémonie de remise des prix a eu lieu

**Mercredi 5 juin à partir de 14H  
dans les locaux de la Ligue de l'enseignement,**

Les jeunes ont présenté leur travail devant parents et enseignants en présence de membres du jury et de membres de la section de la Ligue des droits de l'Homme de Metz – Moselle, avant un goûter convivial.



Les élèves étaient invités à réfléchir et à s'exprimer à partir de la phrase du groupe ZEBDA (album *Le bruit et l'odeur*) :

**« L'égalité mes frères n'existe que dans les rêves, mais je n'abdique pas pour autant. »**

**17 œuvres ont été primées au niveau local :**

### Catégorie 2 : CE2-CM1-CM2

- 1<sup>o</sup> prix collectif : vidéo de la classe de CM1 de l'école Debussy de Metz (« *Allez les enfants du Monde* »)
- 2<sup>o</sup> prix collectif : affiche réalisée par la classe de CM2 de l'école Les Pépinières de Metz (« *L'égalité* »)
- 1<sup>o</sup> prix individuel : poème écrit par Charlotte C. de l'école Les Semailles de Thionville (« *Un homme différent* »)
- 2<sup>o</sup> prix individuel : poème écrit par Ambre C. de l'école Les Semailles de Thionville (« *Vive la liberté* »)
- 3<sup>o</sup> prix individuel : poème écrit par Thomas K. de l'école Les Semailles de Thionville (« *L'égalité entre les gens* »)

### Catégorie 3 : 6<sup>o</sup> - 5<sup>o</sup>

- 1<sup>o</sup> prix collectif : chant écrit et orchestré par la classe de 5ème 1 du collège Paul Émile Victor de Corcieux (« *Dans mon rêve à moi, j'aimerais tant !* »)
- 2<sup>o</sup> prix collectif : chant écrit et orchestré par la classe de 5ème B du collège G. Apollinaire de Le Tholy (« *Égalité à l'horizon ?* »)
- 3<sup>o</sup> prix collectif : chant écrit et orchestré par la classe de 5ème 2 du collège Paul Émile Victor de Corcieux (« *L'égalité a la forme d'un rêve d'espoir* »)
- 1<sup>o</sup> prix individuel : texte poétique écrit par Lisa B. de la classe de 6ème A du Collège N. Mandela de Verny (« *Lettre à l'égalité* »)
- 2<sup>o</sup> prix individuel : texte poétique écrit par Lily-Rose B. de la classe de 6ème A du Collège N. Mandela de Verny (« *L'égalité dans le monde* »)
- 3<sup>o</sup> prix individuel : texte poétique écrit par Emma M. de la classe de 6ème A du Collège N. Mandela de Verny (« *Égalité et fraternité dans le monde* »)

#### Catégorie 4 : 4<sup>o</sup>- 3<sup>o</sup> :

- 1<sup>o</sup> prix individuel : texte écrit par Victor A. de la classe de 3ème C du Collège N. Mandela de Verny (« Réessayez »)
- 2<sup>o</sup> prix individuel : texte écrit par Benjamin D. de la classe de 3ème C du Collège N. Mandela de Verny (« A quelle heure on arrive ? »)

#### Catégorie 5 : Lycées et formations professionnelles :

- 1<sup>o</sup> prix collectif : vidéo réalisée par les élèves de DIMA du CFA P. Charonneaux de Marly (« L'égalité entre les hommes, c'est... »)
- 2<sup>o</sup> prix collectif : poème écrit par les élèves de 1ère STHG1 du Lycée Poncelet de Saint-Avold (« Nos différences sont nos forces »)
- 1<sup>o</sup> prix individuel : pièce de théâtre écrite par Camille F. de la classe de 2nd 4 de l'ensemble scolaire Jean XXIII de Montigny-lès-Metz (« Les petites histoires du café Beaumont »)

#### Catégorie 6 : Établissements et classes spécialisées :

- 1<sup>o</sup> prix collectif : récit dessiné réalisé par les enfants du SESSAD de l'AFAEDAM de Metz (« L'école pour tout le monde »)

#### Oeuvres primées au niveau national :

Le jury local de Metz-Moselle a sélectionné une douzaine d'œuvres qu'elle a envoyé au **jury national** du concours. Parmi celles-ci, quatre œuvres ont reçu un prix national :

*chant écrit et orchestré par la classe de 5ème 1 du collège Paul Émile Victor de Corcieux*  
**Catégorie 3 – 2<sup>o</sup> prix collectif ex æquo**

*chant écrit et orchestré par la classe de 5ème B du collège G. Apollinaire de Le Tholy*  
**Catégorie 3 – 2<sup>o</sup> prix collectif ex æquo**

*texte poétique écrit par Lisa B. de la classe de 6ème A du Collège N. Mandela de Verny- Lettre à l'égalité*  
**1<sup>o</sup> prix individuel catégorie 3**

*texte écrit par Victor A. de la classe de 3ème C du Collège N. Mandela de Verny- Catégorie*  
**3<sup>o</sup> prix individuel catégorie 4**

**Les lauréats sont invités à Paris le samedi 22 juin à l'auditorium de la MGEN pour la remise des prix nationaux, en présence du jury national.**



## Loi asile - immigration .. Quels changements ?



Le 30 mars, la section LDH Metz Moselle a organisé une formation sur les changements au niveau du droit des migrants suite à la loi asile – immigration .

Christelle MERLL , avocate au barreau de Metz, nous a fait le grand plaisir d'accepter d'animer gracieusement cette formation .

Cette formation correspondait à un vrai besoin : plus de 100 personnes y ont participé , essentiellement des travailleurs sociaux qui exercent dans les centres d'hébergement du département ,des représentants des associations amies et des militants de la LDH régionale

Les sujets traités :

- les titres de séjour
- l'asile
- les procédures d'éloignement

*Cette formation de qualité a été bien appréciée.*



## FÊTE DU CHIFFON ROUGE

### Le 1er mai à WOIPPY

Nous étions présents avec une proposition d'atelier concernant les libertés et le numérique : un vidéo maton.

Le dispositif : une liste de 20 propositions à partir desquelles les personnes s'expriment devant une caméra en une minute. Chaque participant choisit la proposition qui lui convient et développe son argumentaire.

Seize personnes se sont lancées dans l'aventure.

L'activité autour de cet atelier nous a permis d'interpeller pas mal de monde et d'engager des échanges.

Le lien pour voir les vidéos :

**Utilisez l'onglet « télécharger chiffon rouge »**

<https://framadrive.org/s/dnXH2WxK9dQ3wWS>



## Racisme à l'université de Metz

La section LDH de Metz apporte tout son soutien aux étudiants victimes de racisme.

Les blessures, les souffrances générées par les actes, les propos, les attitudes racistes sont totalement insupportables.

Ces atteintes aux personnes ravivent les sentiments d'exclusion, au-delà de ceux qui en étaient la cible initiale,

Il est important de se rassembler pour réaffirmer notre commune humanité.

**Le racisme est une idéologie** fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre des « races humaines », perçues comme des groupes distincts les uns des autres selon des critères génétiques, morphologiques et culturels.

Ces groupes humains distincts n'existent pas. Les différences s'inscrivent dans un continuum. Chaque individu réalise une synthèse personnelle de ses différentes appartenances et de ses expériences, ce qui le rend unique.

Le racisme n'est jamais anodin : c'est un délit.

A l'université comme ailleurs, le racisme est intolérable.





## CAMPAGNE CONTRE L'ENFERMEMENT DES ENFANTS EN CENTRE DE RÉTENTION AVEC L'UNICEF

Des centaines d'enfants étrangers sont enfermés chaque année dans des centres de rétention administrative, au mépris de leurs droits fondamentaux. Avec vous à nos côtés, nous pourrons mettre un terme à cette pratique.

*Pas moins de 208 enfants étrangers ont été enfermés dans des centres de rétention en France sans compter en Outre-mer, l'année dernière. Pour chacun d'entre eux, cela signifie être exposé à des violences et potentiellement souffrir de graves traumatismes. En ce moment même, avant d'être expulsés, des enfants continuent à être enfermés par des préfets. Cette pratique doit cesser.*

A METZ, nous sommes directement concernés, puisque la préfecture de Moselle est à l'origine du plus grand nombre de placements de familles en rétention . Le CRA de Metz a retenu 162 enfants en 2017 et 113 en 2018, dont la plupart ont moins de 10 ans

Le CRA de Metz est le centre de France métropolitaine dans lequel ont été enfermés le plus d'enfants en 2018

Une pétition initiée par l'UNICEF est en ligne : <http://lp.unicef.fr/vous-avez-la-cle/>



### *En france métropolitaine*

#### **Âge des enfants ayant subi un enfermement**

Nourrissons (moins de 2 ans)	47	24,2 %
Enfants en bas âge (2 ans - 6 ans)	70	36,1 %
Enfants (7 ans - 12 ans)	50	25,8 %
Adolescents (13 ans - 17 ans)	27	13,9 %
<b>Sous-total</b>	<b>194</b>	
Âge inconnu	14	
<b>Total général</b>	<b>208</b>	

**La liberté  
de manifester  
ÇA SE DÉFEND !**



“  
Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout.  
”

## DROIT DE MANIFESTER LIBERTÉ DE MANIFESTER

Une conférence débat a été animée par Grâce FAVREL

- **Une histoire du droit de manifester depuis 1935,**
- **Les modifications apportées suite à l'état d'urgence et à la loi renforçant la lutte contre le terrorisme et renforçant la sécurité intérieure,**
- **La loi du 10 avril 2019 et ses conséquences prévisibles.**

La place du maintien de l'ordre et la nécessaire évolution de la doctrine du maintien de l'ordre est essentielle à la liberté de manifester :

- Le maintien de l'ordre doit protéger la liberté de manifester
- Distinguer maintien de l'ordre et recherche d'infraction
- Utiliser des techniques de désescalade
- Condamner toutes les violences lors de manifestations
- Ne pas opposer forces de l'ordre et manifestants

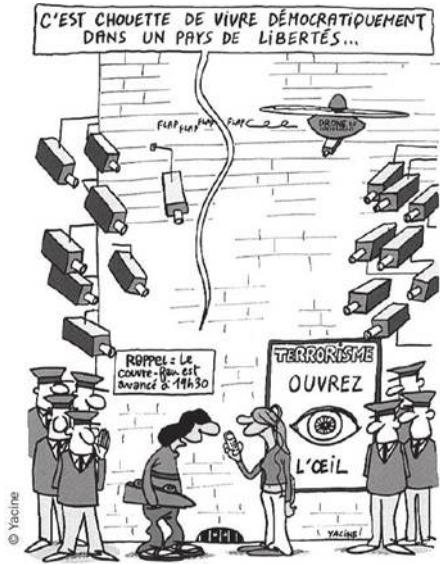
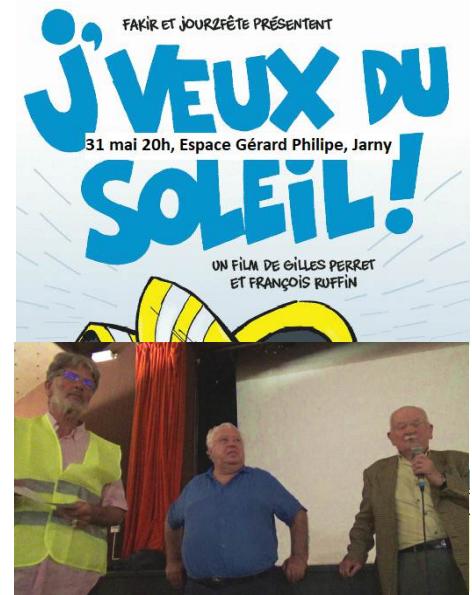


## « Le peuple lié ne rompt point » Les gilets jaunes du Jarnisy vous invitent

Nous y étions pour soutenir les Gilets jaunes du Jarnisy, et à participer à une soirée le 31 mai à l'Espace Gérard Philippe de Jarny. organiser autour du film : *J'veux du soleil* road movie à travers la France des Gilets jaunes de Gilles Perret et François Ruffin.

Introduite par : *Le Gars D'en Face* Groupe de chanson française alternative ou punk acoustique la projection a été suivie par un débat avec : *Gérard Filoche* ancien inspecteur du travail et militant syndical.

Ce débat fût l'occasion pour Charles Roederer de présenter la LDH Metz mais surtout d'affirmer notre soutien aux Gilets jaunes du Jarnisy particulièrement dans le domaine des droit à manifester et liberté de manifester dont ils subissent particulièrement les restrictions imposées par le gouvernement en place. Trois d'entre eux avaient assisté à la conférence - débat animée par Grâce Favrel quelques jours auparavant.



Avec l'aimable autorisation de YACINE

## VIDÉO SURVEILLANCE

Les caméras sont mises en place en réponse à un sentiment d'insécurité. Si elles sont là, c'est à cause de nos peurs. Ce qui est vendu, c'est de la vidéoprotection.

Cette réponse a un coût social : elle participe à la course au contrôle social généralisé qui se met en place depuis quelques décennies. Elle valide la méfiance, le soupçon et les peurs qui se sont installées.

Elle a aussi un coût financier important.

*Marseille investissement de 2012 à 2016 : 17 millions d'Euros. Coût de fonctionnement annuel : 1,5 million d'Euros. Images utiles pour la résolution d'environ 1% des enquêtes menées par la police nationale.*

La Ligue des droits de l'Homme a toujours marqué sa ferme opposition à la vidéosurveillance. Elle dénonce l'atteinte portée aux libertés, notamment celle de circuler sans entrave ni surveillance, et les atteintes au respect de la vie privée.

Quel contrôle avons-nous sur la bonne utilisation de ces réseaux de caméras ? Comment pourrions-nous nous assurer qu'ils ne sont pas et ne seront pas utilisés à des fins illégitimes, telles que la surveillance illégale des opposants politiques, des journalistes ou des syndicalistes ?

**« Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes. »**

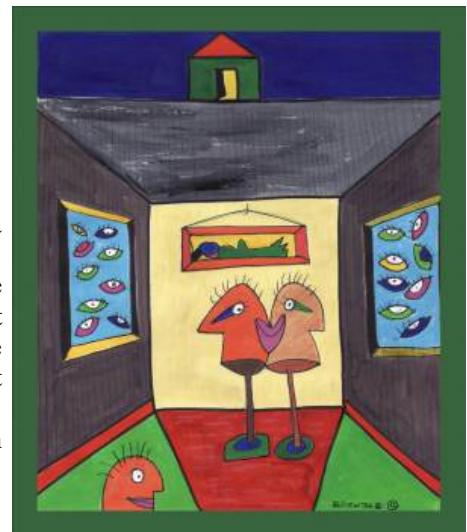
C'est l'article 12 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

La récolte de données massives sur nos habitudes met sur le devant de la scène la nécessité de la protection de la vie privée.

Des données mineures, mais qui peuvent permettre de déceler un problème de santé, une propension à faire la fête, des centres d'intérêt... et ces données sont susceptibles d'intéresser des annonceurs, des sociétés d'assurance, des banquiers que vous sollicitez pour un prêt, des partis ou mouvements politiques. Elles ont tellement d'importance que ce sont elles qui font la richesse des GAFA.

Il est nécessaire de limiter l'accès à nos données. L'Europe a mis en place un règlement de protection des données (RGPD).

Il revient surtout à chacun d'être vigilant. Pour apprendre à se protéger



Article 12 illustré par ELPUENTÉA

## ET POURTANT...

1789 « *Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en Droits* »

*Article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, texte solennel proclamé dans un contexte plus que particulier : celui de la Révolution Française.*

Ici, chaque mot est à lui seul un livre d'Histoire, ainsi, le mot « demeurent » nous arrive-t-il de lui donner sa pleine mesure ? Ce qui demeure, c'est ce qui dure, ce qui persiste, ce qui traverse le temps, ce qui résiste en dépit des circonstances.

Les hommes ont toujours lutté pour leurs Droits. Mon propos n'est évidemment pas d'établir ici la liste de leurs combats à travers les siècles, mais juste d'observer ce que peuvent parfois devenir ces Droits.

Quand on parle de Droits, on pense bien sûr aux textes fondateurs des Droits de l'Homme inscrits en lettres majuscules

### ET POURTANT...

Depuis la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de 1789, la France est souvent appelée « la patrie des droits de l'Homme »

- **Et pourtant...** la France se voit régulièrement condamnée par les Organisations internationales, pour ses manquements les plus élémentaires aux Droits de l'Humanité ! Ainsi, le 28 février 2019, la cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné notre pays pour violation de l'article 3 de la convention Européenne des Droits de l'Homme en voici un exemple pris parmi tant d'autres

C'est l'histoire de ce jeune garçon Afghan de 11 ans, arrivé en France mineur isolé, et laissé seul, dans le bidonville de Calais, enfant abandonné à lui-même durant plusieurs mois dans une situation de vulnérabilité et de précarité inacceptable !

(Rappel des faits dans leur intégralité sur le site de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme)

- **Et pourtant...** la convention internationale relative aux Droits des enfants et adoptée par les Nations Unies concerne bien tous les enfants du monde...

Qu'est devenu le Droit d'Asile, dont le seul nom prononcé évoque des pages de notre Histoire et l'honneur d'une démocratie ?

Que devient aujourd'hui le Droit d'asile, dans les faits, dans les esprits, dans les réalités que vivent **migrants et réfugiés** à travers l'Europe ?

Droits bafoués, délaissés, ignorés, violés, laissés de côté par complaisance, Droits des femmes remis en cause. C'est sur ces derniers que je voudrais m'arrêter un instant :

partout à travers le monde, écrits sur les places publiques, gravés dans le marbre des monuments, cités dans tant de discours...

Quand on parle de Droits, on pense bien sûr aux Droits acquis par tant de luttes, à travers les conflits sociaux, les grèves, les manifestations de toutes sortes, les négociations, les rapports de forces, la violence des armes...

Quand on parle de Droits on pense bien sûr à ceux dont le nom reste célèbre et reconnu mais qui, sans l'engagement de tant d'hommes et de femmes totalement anonymes n'auraient pas pu faire avancer l'Histoire jusqu'à ce jour.

### ET POURTANT...

Le 26 Novembre 1974 Simone Veil montait à la tribune de l'Assemblée pour défendre son projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

La loi Veil de 1975 a dériminalisé l'avortement en France, ce fut une décision historique qui a profondément transformé la vie des femmes

Ce fut d'abord le résultat d'années de luttes, de combats, de débats houleux. Aujourd'hui, ce Droit est garanti par la loi et au regard de nos concitoyens c'est un Droit acquis, un Droit que rien ne doit ni ne peut remettre en cause.

Ce Droit qui apparaît aujourd'hui comme « normal » est-il menacé dans une démocratie ? On ne s'interroge pas sur ce qui est normal !

- **Et pourtant...** On voit surgir ici et là dans notre société des groupes d'action virulents violemment opposés à ce Droit et le faisant savoir à travers des manifestations, on voit aussi des hommes et des femmes politiques le remettant en cause.

Aux États-Unis, en Europe, dans de nombreux pays à travers le monde ce Droit des femmes est loin d'être acquis, ou quand il semblait l'être, brutalement remis en question et fragilisé ;

« Rien n'est définitivement acquis il suffira d'une crise politique, économique, ou religieuse pour que les Droits des Femmes soient remis en question. Votre vie durant vous devez rester vigilantes. » (Simone de Beauvoir)

Pour que TOUS les Droits écrits deviennent une réalité dans les faits, et qu'ils demeurent, le chemin est encore long, alors, ne cédon's ni au découragement, ni à la lassitude, armons-nous de lucidité, de détermination, et de convictions indéfendibles !

*Françoise Maix pour la section de Metz*



Des ligueurs de Metz et de Thionville étaient présents au 90<sup>ème</sup> Congrès les 8,9 & 10 juin à St Denis

## PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE

16 avril 2019 : le Parlement européen adopte la directive sur la protection des lanceurs d'alerte dans toute l'Europe !

« Reconnaître le rôle essentiel que jouent les lanceurs d'alerte dans nos démocraties, placer nos exigences de transparence et de bonne gouvernance au-dessus des pouvoirs économiques et financiers et, surtout, assurer, comme un juste retour des choses, la protection de ceux qui ont le courage de protéger notre intérêt général, de ceux qui ont le courage de parler pour nous protéger »<sup>i</sup>.

Faire passer les lanceurs d'alerte du statut de délinquant à celui de citoyens exemplaires : un beau chemin parcouru.

L'absence de protection efficace des lanceurs d'alerte a des effets négatifs sur la liberté d'expression et la liberté des médias. Elle peut également nuire à l'application du droit de l'Union.

La directive s'inspire de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur le droit à la liberté d'expression consacré par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

Un lanceur d'alerte, c'est quelqu'un qui dénonce des actes contraires à l'intérêt général. La directive définit les domaines concernés par l'alerte sous la dénomination « champ matériel ».

Pour obtenir une protection comme lanceur d'alerte, il faut être de bonne foi et respecter les procédures de signalement.

La bonne foi : les informateurs doivent des motifs raisonnables de croire que l'information signalée est vraie au moment du signalement.

La procédure de signalement : elle se fait

Transparency international : <https://transparency-france.org/wp-content/uploads/2019/04/Analyse-directive-EU-protection-lanceurs-dalerte.pdf>

Revue des droits de l'Homme : <https://journals.openedition.org/revdh/6313>

Le texte de la directive (en anglais) : [http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014\\_2019/plmrep/COMMITTEES/JURI/DV/2019/03-18/whistle-blowers\\_annex\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/JURI/DV/2019/03-18/whistle-blowers_annex_EN.pdf)



**L.D.H. METZ**  
1, rue du Pré-Chaudron  
57070 METZ  
Tél: 06 41 94 12 69  
[ldh.metz@ldh-france.org](mailto:ldh.metz@ldh-france.org)  
<http://site.ldh-france.org/metz/>

Composition des BUREAUX

### METZ

**Président**  
**Bernard LECLERC**  
**Secrétaire**  
**Hélène LECLERC**  
**Trésorier**  
**Charles ROEDERER**

### NOS PERMANENCES

#### THIONVILLE

**LES SAMEDIS**  
**10 H – 12 H**  
**5, impasse des Anciens Hauts Fourneaux**  
**57100 THIONVILLE**  
**[ldh.thionville@gmail.com](mailto:ldh.thionville@gmail.com)**

#### METZ

**LUNDI**  
**14 H – 17 H**  
**Sur RDV uniquement**  
**11, rue des Parmentiers**  
**57000 METZ**  
**Tél: 06 41 94 12 69**  
**[ldh.metz@ldh-france.org](mailto:ldh.metz@ldh-france.org)**

Nous recueillons toujours les numéros de LDH Info et Hommes et libertés dont vous n'avez plus l'utilité, ils nous permettent de faire découvrir la LDH à de futur lieux.

Merci par avance pour votre collaboration

**ANTENNE de THIONVILLE**  
**5, impasse des Anciens Hauts Fourneaux**  
**57100 THIONVILLE**  
**[ldh.thionville@gmail.com](mailto:ldh.thionville@gmail.com)**